

**DELEGATION DE Monsieur Jean-Louis DAVID**

**D-2012/515**

**Dénomination du nouveau pont bordelais**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le futur pont levant franchissant la Garonne et reliant les quartiers de la Bastide et de Bacalan étant situé sur le territoire de la commune de Bordeaux, il revient au conseil municipal de se prononcer sur sa dénomination (article I 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lors de sa séance du 6 septembre 2012, la commission de viographie a examiné la proposition du Maire, défendue par une partie des membres présents de rendre hommage à Jacques Chaban-Delmas, pour son œuvre globale en faveur de la Ville de Bordeaux. Le choix d'un pont renforçant le lien entre les deux rives de la ville et illustré par un ouvrage d'art majeur est apparu comme parfaitement approprié.

Il a également été unanimement reconnu que le nom de Jacques Chaban-Delmas ne pouvait pas rester attaché à un ouvrage appelé à disparaître et qu'il est indispensable de l'attribuer à un ouvrage qui soit à la mesure de son action à la tête de la Ville de Bordeaux.

C'est pourquoi il vous est proposé de dénommer le nouveau pont bordelais situé entre Bacalan et la Bastide :

**Pont Jacques CHABAN-DELMAS**

Si cette proposition vous agréée, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'adopter.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

**M. JEAN-LOUIS DAVID.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le futur pont levant franchissant la Garonne qui relie les quartiers de La Bastide et de Bacalan étant situé sur le territoire de la commune de Bordeaux il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur son appellation.

Lors de sa séance du 6 septembre 2012 la commission de Viographie a examiné la proposition du maire, défendue par une partie des membres présents, de rendre hommage à Jacques Chaban-Delmas pour son œuvre globale en faveur de la Ville de Bordeaux. Le choix d'un pont renforçant le lien entre les deux rives de la ville et illustré par un ouvrage d'art majeur est apparu comme parfaitement approprié.

Il a également été unanimement reconnu que le nom de Jacques Chaban-Delmas ne pouvait pas rester attaché à un ouvrage appelé à disparaître et qu'il est indispensable de l'attribuer à un ouvrage qui soit à la mesure de son action à la tête de la Ville de Bordeaux.

C'est pourquoi il vous est proposé de dénommer le nouveau pont bordelais situé entre Bacalan et La Bastide : Pont Jacques CHABAN-DELMAS.

**M. LE MAIRE.** -

J'ajouterai juste un mot à ce que vient de dire M. DAVID. Aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales il nous revient de prendre cette décision. D'ailleurs le Président de la Communauté Urbaine en convient publiquement.

Outre les réunions de la Commission Viographie nous avons lancé une consultation sur Bordeaux.fr et sur Facebook. De fin juillet à fin septembre il y a eu des centaines de réponses, des propositions diverses et variées : Pont Levant, Pont Burdigala, Pont Aliénor, Pont Toussaint Louverture, Pont Frédéric Bastia, Pont de La Lune, Pont Bacalan-Bastide et Pont Jacques Chaban-Delmas. Le nom qui est venu assez largement en tête est celui de Jacques Chaban-Delmas.

C'est une consultation qui bien sûr n'a pas valeur de sondage, mais qui est intéressante.

Par ailleurs il ne m'appartient pas ici de faire l'éloge de Jacques Chaban-Delmas. Tous les Bordelais sont parfaitement instruits de ce qu'a été la carrière exceptionnelle de cet homme exceptionnel.

Grand Résistant, grand parlementaire, Président de l'Assemblée Nationale pendant des années, Premier Ministre et Maire de Bordeaux pendant 47 ans, un maire qui a profondément marqué cette ville de son empreinte tout au long de ses presque 5 décennies de mandat.

Je ne vais pas citer toutes les réalisations qui lui sont dues :

Le Pont d'Aquitaine, quand même, tout le quartier du Lac, le quartier de Mériadeck classé aujourd'hui dans le Patrimoine Mondial de l'UNESCO, et beaucoup d'autres choses encore.

J'ajoute que la Garonne est franchie en amont par un Pont François Mitterrand, il n'est pas complètement absurde qu'elle le soit en aval par un Pont Jacques Chaban-Delmas.

C'est donc la proposition que je vous fais. Elle pourrait être consensuelle si la politique politicienne ne s'en mêlait pas.

Maintenant à chacun de s'exprimer.

Mme PARCELIER

**MME PARCELIER.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais dire quelques mots parce que certains ici connaissent mon admiration pour Jacques Chaban-Delmas et ma volonté qu'un ouvrage à sa mesure porte son nom dans la ville, mais aussi certains savent que j'étais comme bon nombre de Bastidiens et certains Bacalanais attachée à ce terme « Ba-Ba », parce que finalement un bon nombre d'entre-nous dans la ville nous avons pour ce pont qui arrive une attente forte, et une affection qui est là.

Donc il est vrai que j'avais un faible pour ce terme « Ba-Ba ».

Mais j'ai réfléchi comme nous le faisons tous et il m'est apparu évident que le terme « Bacalan-Bastide » était vraiment réducteur par rapport à ce pont parce que ce n'est pas uniquement deux quartiers qui vont profiter de ce pont, mais bien plus largement la ville et d'autres communes de la rive droite. Donc ce terme était réducteur pour ce pont.

Deuxièmement, autre argument fort pour moi, je me suis rappelée, comme nous pouvons tous nous le rappeler, que Jacques Chaban-Delmas était un bâtisseur de ponts. Il y a eu le Pont Saint-Jean en 65, le Pont d'Aquitaine en 67 et le Pont d'Arcins en 93, soit en tant que Maire, soit en tant que Président de la CUB. Donc ce pont qui survient après sa mort doit porter son nom. Cela m'a paru vraiment une évidence.

C'est ainsi que je me suis totalement ralliée à ce nom de Pont Jacques Chaban-Delmas pour cet ouvrage.

Et puis je me suis dit aussi que finalement si certains d'entre-nous ont envie de temps en temps de se dire « on va se retrouver à « Ba-Ba » nous pourrons le faire, mais le nom officiel sera Jacques Chaban-Delmas. Ça me paraît totalement légitime.

**M. LE MAIRE.** -

Merci Madame. Il y a des moments aussi où il faut se dire qu'on ne vit pas complètement entre soi, qu'on vit aussi pour le monde extérieur, Bordeaux tout particulièrement, et que le nom d'un pont porte une image nationale et internationale.

Je me vois mal dans mes déplacements internationaux vanter les mérites du pont Ba-Ba... Ça peut être extrêmement sympathique pour les habitants de Bacalan et de La Bastide, je ne suis pas sûr que ce soit tout à fait à la hauteur d'un ouvrage comme celui-là.

Si j'envoie à l'UNESCO un dossier en lui disant : voilà, on a fait le pont Ba-Ba, je ne suis pas sûr que ça arrange nos affaires.

Je vous remercie aussi du deuxième argument que vous avez utilisé qui me paraît extrêmement pertinent, c'est que Bordeaux en 2000 ans d'Histoire n'a jamais eu de pont jusqu'à ce que Napoléon pour faire passer ses légions à destination de l'Espagne décide de mettre en chantier le Pont de Pierre qui a été achevé au mois de mai 1822, c'est-à-dire un an après la mort de Napoléon.

Et puis après rien. Rien pendant plus d'un siècle. Rien jusqu'après la Deuxième Guerre Mondiale. Et c'est effectivement sous les mandats successifs de Jacques Chaban-Delmas que les trois autres ponts de Bordeaux ont été construits.

Je pense que c'est aussi d'une certaine façon un hommage à rendre à ce maire et à cet homme politique bâtisseur qu'a été Jacques Chaban-Delmas.

Enfin dernière remarque, l'argument selon lequel il y aurait déjà un stade portant le nom de Jacques Chaban-Delmas n'est pas un argument qui me convainc. Je ne veux pas faire des parallèles ou des comparaisons qui ne sont pas des raisons, mais à Paris il y a l'Aéroport Charles de Gaulle et il y a la place de l'Étoile-Charles de Gaulle. Donc il y a aussi deux sites extrêmement prestigieux qui portent le même nom.

En plus nous savons très bien que le stade Chaban-Delmas ne restera peut-être pas indéfiniment un stade, que son avenir va dépendre de l'appel à idées que nous avons lancé. Donc je crois qu'il n'y a aucune espèce de contradiction ni même de répétition dans le fait de baptiser ce pont Jacques Chaban-Delmas.

M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, plusieurs remarques. D'abord pour relativiser le succès de votre sondage Facebook Internet. Le ralliement – c'est le mot qu'elle a employé – de la maire adjointe de La Bastide montre bien que du point de vue de la population en particulier des deux quartiers concernés, mais pas uniquement, l'idée de Bacalan-Bastide était déjà bien entrée dans les mœurs.

Sur la commission Viographie permettez-moi de m'arrêter rapidement. Celle-ci a été absolument loin d'être unanime pour nommer le pont Chaban-Delmas. Il y a eu un réel débat et de vrais avis différents, tout en reconnaissant, la délibération le dit, que ce grand homme mérite évidemment de prêter son nom à un ouvrage de renom. Il n'y a pas de doute là-dessus. Ne comptez pas sur moi pour négocier sur la reconnaissance de Jacques Chaban-Delmas de son point de vue historique et Maire de la Ville.

Des membres non élus de cette commission ont développé deux idées intéressantes que je crois il faudrait peut-être mieux analyser.

La première idée c'est que Jacques Chaban-Delmas lui-même s'est toujours refusé à donner des noms de personnages aux ponts bordelais. Vous avez rappelé son apport très important sur un certain nombre de naissances de ponts sur la ville, mais quand on les regarde tous, qu'ils soient d'Aquitaine, d'Arcins, ou Saint-Jean, ce ne sont pas des noms de personnages illustres. Première idée.

Donc lui rendre hommage aujourd'hui serait peut-être d'abord de rester fidèle à ce principe que lui-même s'était donné.

Deuxième idée qui est venue dans la commission Viographie, et ce ne sont pas les élus qui l'ont portée, on ne peut pas dire que les deux quartiers qui vont être demain reliés aient bénéficié d'un intérêt majeur que leur a porté Jacques Chaban-Delmas tant ils furent l'un et l'autre sacrifiés sur l'autel de la désindustrialisation des années 70 / 80 qui ne dépendait pas que du maire, bien entendu, mais pour lesquels le maire dans ces années-là a peut-être tardé à mettre en place des projets de revitalisation de ces quartiers.

Pour notre part nous restons sur l'idée que ce pont adresse un signal fort à deux quartiers populaires en attente depuis 30 ans de renouvellement urbain, de désenclavement, et au fond de reconnaissance.

Ces deux quartiers ont bâti un pan de l'histoire ouvrière et industrielle de Bordeaux. Ils en portent encore non seulement des traces patrimoniales mais aussi des perspectives économiques d'avenir. On a entendu parler tout à l'heure dans les orientations budgétaires notamment de la filière nautique et de la filière fleuve avec ce qui existe aujourd'hui à la fois sur la rive droite le chantier naval de CNB, et sur la rive gauche le projet de « refit » et la grande usine de batteries électriques SAFT.

Donc clin d'œil à ces deux quartiers ouvriers en besoin de reconnaissance.

Dernier point. Ce pont a été conçu par la Communauté Urbaine avec l'accord de la Ville comme une liaison apaisée, non autoroutière. Il me semble que c'est donc en toute logique que le nom Bacalan-Bastide est déjà entré dans les mœurs des habitants bordelais intra muros.

Si nous sommes seuls en tant qu'élus à défendre cette idée de Bacalan-Bastide, nous pensons être toutefois en phase avec une majorité de Bordelais ou lassés, ou amusés par l'idée que la prise du pont par son nom constituerait un fait de guerre majeur en cette fin d'année 2012.

*(Une personne dans les tribunes du public interpelle Monsieur le Maire)*

**M. LE MAIRE.** -

Monsieur, je regrette, mais selon les règles bien connues le public assiste au Conseil Municipal et ne s'y exprime pas. Il y a des conseils de quartiers pour ça.

Je vous en prie, Monsieur, vous n'avez pas la parole.

M. HURMIC

**M. HURMIC.** -

Monsieur le Maire, c'est vrai que cette délibération, vous l'avez rappelé, aurait pu être consensuelle. Personnellement je fais partie de ceux qui regrettent qu'elle ne le soit pas.

Pourquoi elle ne l'est pas alors que nous sommes ici je pense unanimement d'accord sur ces bancs, majorité et opposition, pour dire qu'il est bien que la Ville de Bordeaux rende un hommage le plus solennel possible au Maire de Bordeaux qu'a été Jacques Chaban-Delmas pendant un certain nombre d'années .

Je note aussi un clin d'œil, un petit télescopage de l'actualité : précisément nous décidons aujourd'hui de cette appellation au moment où s'apprête à sortir en librairie un livre extrêmement critique sur les propos prêtés à l'ancien Président de la République Georges Pompidou dont il a été le Premier ministre, dont j'ai pu lire hier dans la presse régionale ce qui est présenté comme les bonnes feuilles, mais des feuilles extrêmement critiques sur ce qu'aurait été le comportement de Premier ministre de Jacques Chaban-Delmas.

C'était une parenthèse. Nous ne sommes pas là aujourd'hui pour commenter ce type d'ouvrage mais simplement pour voir les modalités selon lesquelles la Ville de Bordeaux peut rendre hommage à celui qui fut de façon incontestable un grand Maire de Bordeaux.

Pourquoi est-ce que nous n'arrivons pas à un accord unanime sur cette appellation ?

D'abord j'ai envie de dire que le dossier est mal né dans la mesure où vous vous êtes précipité pour nous présenter sur les fonds baptismaux le nom de ce futur pont par un télescopage là aussi de calendrier.

En effet, c'est d'abord le Président de la Communauté Urbaine qui tout d'un coup a dit : « Il faudrait qu'il s'appelle Toussaint Louverture » et immédiatement vous avez embrayé en disant : « Non, non il faudra qu'il s'appelle Jacques Chaban-Delmas », et vous avez indiqué : « Il faudra d'autant plus qu'il s'appelle Jacques Chaban-Delmas que nous nous apprêtons à acter la fin du stade Chaban-Delmas qui porte son nom. »

Et je note aujourd'hui quand je dis que la délibération est également mal née, que vous profitez de cette délibération pour vraiment nous faire acter publiquement et solennellement de façon comme on ne l'a jamais fait jusqu'à présent la fin du stade Chaban-Delmas. Vous dites d'ailleurs très clairement dans la délibération que le nom de Jacques Chaban-Delmas ne pouvait pas rester attaché à un ouvrage appelé à disparaître. Je crois que c'est la première fois que vous dites avec autant de netteté, j'ai envie de dire d'honnêteté, que le stade Chaban-Delmas va disparaître.

Personnellement vous connaissez notre position sur la disparition du stade Chaban-Delmas, je n'y reviendrai pas. Mais je pensais en préparant cette délibération qu'à la limite vous auriez pu être tenté de donner le nom de Jacques Chaban-Delmas à ce que vous nous présentez comme le futur grand stade des années 2020 de Bordeaux-Lac.

Et je note que même là votre plan de financement est tellement baroque que vous n'aurez même pas la possibilité de donner le nom que vous voulez à ce futur stade qui est largement payé par de l'argent bordelais, de l'argent du contribuable, de l'argent public. Nous n'aurons même la maîtrise de lui donner un nom puisque tout le monde sait qu'il devra porter pour boucler ce budget baroque, un nom commercial, c'est-à-dire ou un nom de lessive, ou le nom d'un constructeur de voitures nord-coréennes, ou que sais-je... Mais enfin nous ne pourrions même pas, si nous avons été tentés de l'appeler Grand Stade Chaban-Delmas ce qui aurait été un grand hommage à la suite du petit stade, nous n'aurons même pas cette possibilité-là. C'est dire si ce projet de grand stade a été bien mené jusqu'à présent.

Deux mots sur la commission de Viographie. On a l'impression à lire la délibération que la commission de Viographie a souhaité cette appellation. Pas du tout. D'abord les élus, j'ai vu qu'ils sont partagés à peu près moitié, moitié. Certains étaient pour, d'autres étaient favorables à Bacalan-Bastide, même d'ailleurs, vous l'avez rappelé honnêtement Mme PARCELIER, vous étiez plutôt favorable à cette appellation de Pont Bacalan-Bastide.

J'ai noté également qu'il y avait des intervenants extérieurs à cette commission, essentiellement deux, une historienne de l'art qui est favorable à Bacalan-Bastide, et également une autre professionnelle, Mme Vatican qui est le Conservateur des Archives Municipales qui rappelle :

« Jacques Chaban-Delmas lui-même n'a pas donné de nom de personnalités aux ponts de Bordeaux, donc donner le nom d'un homme ou d'une femme à un pont aujourd'hui est une innovation. Pour être audacieux, pour les habitants de La Bastide la dénomination Bastide-Bacalan pourrait être proposée. La période de Jacques Chaban-Delmas s'inscrit dans la période du déclin industriel de La Bastide. »

Donc vous prenez le soin de faire intervenir à une commission de Viographie des historiens locaux qui ont réfléchi à la question ; ces gens-là ne sont pas sur les positions de la majorité municipale ; je trouve qu'ils sont rapidement balayés puisqu'en conclusion vous dites :

« Les membres de la commission sont d'accord pour constater que le nom de Jacques Chaban-Delmas manque à Bordeaux... » - Certes nous nous inscrivons dans cette optique - « ...et qu'un lieu très symbolique doit lui être attribué, sachant que le nom de Bacalan-Bastide est également très souvent cité. »

Donc quand on lit ça, Monsieur le Maire, on a vraiment l'impression que la conclusion de la commission de Viographie c'est plutôt Bacalan-Bastide.

Je note aussi, Monsieur le Maire, que vous vous faites - on en a déjà un peu parlé - le champion de la démocratie locale et vous dites que c'est la majorité qui a statué. J'ai regardé de près ce qu'avait dit cette consultation Internet à laquelle vous avez procédé au sujet du pont. Là aussi il faut regarder les résultats très honnêtement.



D'abord c'était une question très fermée qui était posée aux Bordelais. On n'a pas interrogé les Bordelais en disant : « Quel nom souhaitez-vous donner à ce futur pont ? » Non, pas du tout. Question fermée, on leur disait : « Souhaitez-vous que le pont s'appelle Chaban-Delmas oui, ou non ? » Et si non, à ce moment-là les Bordelais devaient proposer d'autres noms.

Je note que dans les résultats il y a eu 649 voix qui ont dit oui à la question posée par la Ville de Bordeaux, c'est-à-dire 649 voix qui étaient pour l'option que proposait la mairie, à savoir le nom Chaban-Delmas ; mais il y en a pratiquement 1000 qui ont proposé d'autres noms, pratiquement 1000 qui étaient contre la proposition de la Mairie de Bordeaux.

Après vous divisez. Vous dites :

« Dans les voix opposées celles qui arrivent en tête c'est le Pont Bacalan-Bastide mais qui n'est pas majoritaire par rapport à Jacques Chaban-Delmas. »

Certes, il n'est pas majoritaire puisqu'il n'était pas proposé. Mais il a été proposé d'autres noms par beaucoup de Bordelais. Je note que votre modestie naturelle ne vous a pas permis de rappeler que le nom d'Alain JUPPE avait été proposé également parmi les propositions des internautes bordelais.

C'est vrai qu'il y a eu des tas de noms proposés, mais je le répète, le nom de Jacques Chaban-Delmas n'est pas arrivé en tête des noms. La proposition de la Mairie de Bordeaux n'a pas été approuvée par une majorité de Bordelais lorsque vous les avez consultés. Donc je pense que c'est ça aussi la démocratie locale.

Dernier argument, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Vincent MAURIN sur le nom Bacalan-Bastide. Alors, pas « Ba-Ba ». Je suis d'accord avec vous. Pourquoi pas « pont Bo-Bo » tant qu'on y est. « Ba-Ba » c'est affreux. Mais Bacalan-Bastide je pense que ça correspond vraiment au fait que l'on veut rapprocher ces deux quartiers. Je note, Monsieur le Maire, que le souhait de la Communauté Urbaine, il faut en tenir compte puisque c'est quand même elle qui est le gros financeur de ce franchissement, c'est de relier deux quartiers.

Au départ on était parti sur un vaste pont qui était censé délester le Pont d'Aquitaine. C'est un pont qui devait accueillir 53000 véhicules jour. Actuellement le pont a été configuré pour à peu près 20000 véhicules jour, donc c'est vraiment un pont urbain. C'est un signe fort pour rapprocher les quartiers de Bacalan et de La Bastide. Pourquoi pas entériner ce choix de pont urbain autour d'un nom qui explique bien qu'il s'agit de cette volonté politique-là ?

Au départ je n'étais pas favorable au Pont Bacalan-Bastide, mais je suis comme vous, Madame, moi aussi j'évolue et je pense que le nom de Bacalan-Bastide qui est déjà adopté par beaucoup de Bordelais me paraîtrait beaucoup plus approprié.

Donc nous ne votons pas contre, Monsieur le Maire, votre proposition parce que précisément ça serait de la petite polémique politique au moment où nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut rendre hommage à Jacques Chaban-Delmas... Mais nous sommes contre, Monsieur le Maire, la façon... Je trouve que vous avez un peu gâché un dossier qui aurait pu être consensuel.

**M. LE MAIRE.** -

C'est moi qui gâche le dossier...

M. HURMIC, je voudrais vous faire part de ma plus complète admiration. Comment peut-on parler aussi longtemps pour dire aussi peu de choses ? Premièrement.

**M. HURMIC.** -

Demandez à Mme WALRYCK.

**M. LE MAIRE.** -

Deuxièmement, comment réussir cette prouesse de se prononcer en faveur du grand stade Chaban-Delmas alors que vous passez votre temps à combattre ce projet de stade ?

**M. HURMIC.** -

Non. J'ai dit que vous ne pouviez pas le faire !

**M. LE MAIRE.** -

C'est vraiment une contorsion absolument extraordinaire !

**M. HURMIC.** -

Non, non. Vous m'avez mal écouté !

**M. LE MAIRE.** -

Vous avez souhaité qu'on eût pu le faire !

**M. HURMIC.** -

Je vais recommencer. Vous ne m'avez pas écouté.

**M. LE MAIRE.** -

Et puis la démocratie... Moi j'assume mes responsabilités, M. HURMIC. Je propose le pont Chaban-Delmas et vous décidez ce que vous voulez.

**M. HURMIC.** -

D'accord. C'est plus clair.

**M. LE MAIRE.** -

On verra ce que décide le Conseil Municipal. On ne va pas en parler indéfiniment. C'est tout.

Je passe la parole à M. GUYOMARC'H.

**M. GUYOMARC'H.** -

Monsieur le Maire merci. Mesdames, Messieurs, je m'engage à être très court dans l'énoncé de mon propos.

La commission de Viographie de la Ville de Bordeaux en proposant de donner le nom de Jacques Chaban-Delmas au pont qui va unir les quartiers de Bacalan et de La Bastide a fait un choix qui honore la Ville et son ancien maire presque 65 ans jour pour jour après sa première victoire électorale municipale.

L'action et l'engagement municipal de ce grand homme d'Etat ont été déterminants dans les transformations que Bordeaux et son agglomération ont connues dès l'immédiat après guerre. Chaban-Delmas, jeune résistant, honoré de titres militaires glorieux était aussi un homme politique dynamique et courageux, gaulliste, pétri des valeurs d'humanisme et de progrès qui sans doute et trop prématurément lui avait fait percevoir les nécessaires évolutions qui devaient accompagner l'après mai 68 en imaginant les contours d'une société nouvelle.

Cette Nouvelle Société, je dois le dire, a été pour moi le déclic de mon attrait pour la politique et pour l'engagement politique.

Pour Bordeaux, et bien au-delà des clivages politiques traditionnels, il gardera l'image d'un bâtisseur, celle de l'homme qui a réveillé sa ville dans les années 50, celle d'un homme d'ouverture et d'un homme de culture.

Le Conseil Municipal aujourd'hui en faisant le choix de donner le nom de Jacques Chaban-Delmas au futur pont sur la Garonne rendra le plus bel hommage qui soit à ce grand bordelais. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme BOURRAGUE

**MME BOURRAGUE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, moi je suis très heureuse que vous proposiez ce choix à notre majorité.

L'action de Jacques Chaban-Delmas pour notre ville mérite hommage et respect. Les Bordelais qui se sont opposés à la création du pont s'opposent aujourd'hui au choix de son nom.

Pourtant les Bordelais sont fiers de cette réalisation. Ils étaient encore une fois très nombreux pendant tout ce week-end à regarder la préparation de la pose de la dernière pièce du puzzle. Ils sont passionnés par cette réalisation. Ils sont fiers de leur ville et ils sont fiers de leurs maires, aussi bien de Jacques Chaban-Delmas que de vous-même.

**M. LE MAIRE.** -

Merci Madame.

Deux mots encore pour dire d'abord que j'ai toujours eu l'intention de baptiser ce pont Chaban-Delmas. Et si le débat a pris le tour qu'il a pris c'est parce qu'un beau jour, sans rien demander à personne, sans saisir le Maire de Bordeaux ni le Conseil Municipal de Bordeaux, le Président de la Communauté Urbaine a lâché le nom de Toussaint Louverture. Voilà le fil des événements. Il ne faut pas dénaturer ce qui s'est passé.

La deuxième chose c'est qu'il y a des moments dans la vie politique où on se grandit en se hissant un peu au-dessus des considérations partisans.

Quand j'ai proposé ici le pont François Mitterrand, la majorité de ce Conseil Municipal n'était pas socialiste et la majorité du Conseil Municipal m'a suivi sans aucune espèce de réticence. Je lui rends hommage parce que, elle au moins, elle sait faire le partage entre un geste qui grandit tout le monde et des considérations petitement politiciennes et partisans.

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

M. ROUYEYRE

**M. ROUYEYRE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, votre majorité municipale était tellement favorable au pont François Mitterrand que quand on l'a entendue tout à l'heure, Muriel PARCELIER l'a appelé le pont d'Arcins...

Avec cette délibération vous faites, Monsieur le Maire, la démonstration de l'inadéquation parfaite entre votre discours et vos actes en matière de démocratie participative.

Lorsque le Président de la CUB a proposé une concertation sur le nom du futur pont vous avez refusé a priori l'hommage à Toussaint Louverture qu'il défendait, mais vous aviez toutefois promis que la plus large partie de la population allait être associée au choix. Finalement, et ça commence à devenir une habitude, vous n'avez pas tenu votre promesse. Vous avez pris seul le choix que vous nous soumettez aujourd'hui au vote. Il y a un fossé abyssal entre la communication surabondante pour soigner votre profil et essayer de nous faire croire que vous êtes un peu plus souple dans vos bottes...

(Brouhaha)

**M. ROUVEYRE.** -

... et finalement la manière dont brutalement vous arrêtez vos choix.

Il y a débauche d'argent public et matraquage marketing pour convaincre les Bordelais que la Ville mène une nouvelle politique de concertation. Les Participiales en sont un exemple, tout comme les publications ventant cet événement qui viennent nourrir ni plus ni moins la « Pravda municipale ».

(Brouhaha)

**M. ROUVEYRE.** -

La démocratie c'est d'abord le respect des opinions contradictoires, mais vous ne supportez pas la contradiction. Au mieux elle vous dérange, au pire elle vous met hors de vous.

Vous aviez par exemple l'opportunité de soumettre le choix du nom du pont aux conseils de quartiers comme nous vous l'avions suggéré, mais vous avez refusé par crainte que l'avis recueilli ne soit pas celui que vous espériez.

Vous nous disiez il y a quelques minutes « Il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre ». Cet adage vous va comme un gant. Vous n'êtes pas hostile à la concertation tant qu'elle accompagne votre propre opinion. C'est pour ça que vous avez verrouillé ces conseils de quartiers en choisissant dorénavant de manière discrétionnaire leur composition.

C'est également la raison pour laquelle vous avez refusé en toute illégalité que l'opposition puisse s'exprimer dans les nouveaux appendices du journal municipal distribués depuis quelques semaines à l'échelle des quartiers.

Nous reconnaissons sans aucun état d'âme la valeur de Jacques Chaban-Delmas, et si nous ne partageons pas toutes les idées qu'il défendait, ceux des socialistes qui ont siégé ici reconnaissent unanimement qu'il avait vis-à-vis de son opposition un comportement plus respectueux que celui qu'on connaît aujourd'hui. Il n'a jamais quitté la séance quand un opposant l'interpellait, ni insulté celui qui exprimait son désaccord.

L'hommage à l'ancien Maire de Bordeaux est donc parfaitement légitime, mais il ne l'est ni plus ni moins que celui qu'on doit à d'autres personnages historiques ayant marqué Bordeaux.

Donc Monsieur le Maire, il ne fallait pas réserver ce choix mais le partager avec le plus grand nombre. C'est la raison pour laquelle, non pas contre Chaban-Delmas mais contre votre manière de faire de la concertation, que pour notre part nous voterons contre cette délibération.

(Brouhaha)

**M. LE MAIRE.** -

M. CAZABONNE

**M. CAZABONNE.** -

Monsieur le Maire, très souvent après avoir entendu M. ROUVEYRE j'ai envie de le dire, mais aujourd'hui je vais me faire plaisir, j'ai pensé à M. de Talleyrand qui avait dit : « Tout ce qui est excessif est insignifiant. »

**M. LE MAIRE.** -

Ça c'est vrai. Merci. Mes chers collègues je mets aux voix cette proposition.

Bien entendu l'Histoire ne retiendra pas ceux qui se seront prononcés en vertu de je ne sais quelles considérations, elle retiendra qui a voté pour Chaban et qui a voté contre Chaban. C'est ça qui marquera demain.

Qui est pour cette délibération ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Il en est ainsi décidé.

**D-2012/516**  
**Hommage à Louis et Henri POUYANNE.**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 6 septembre 2012, la commission de viographie a examiné le souhait de la famille des Professeurs Louis et Henri POUYANNE en proposant leurs noms à un espace dans notre ville.

C'est ainsi qu'il vous est proposé de dénommer l'esplanade située devant l'ancien Hôpital des Enfants, cours de l'Argonne entre la rue Colette et la rue Grateloup :  
Esplanade Louis et Henri POUYANNE

Louis POUYANNE, né en 1906 et décédé en 2002 était Professeur à la Faculté, Chirurgien des Hôpitaux. Il a été chef de service à l'Hôpital des Enfants de 1945 à 1960. Le centre de Traumatologie de l'Hôpital Pellegrin fut, sous son autorité, une référence mondiale.

Son frère Henri POUYANNE, né en 1912 et décédé en 1996 était Neurochirurgien, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux.

Le Président de l'Académie des Sciences nous a fait part de sa grande satisfaction sur le choix de ce site pour évoquer la mémoire de ces grandes figures de la chirurgie bordelaise.

Si cette proposition vous agrée, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'adopter.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2012/517  
ICPE. Enquête Publique. Centre de Maintenance du  
Tramway. CUB Avenue de la Jallère. Avis du Conseil  
Municipal.**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de réaliser un centre de maintenance pour la ligne C du tramway. L'emplacement est prévu sur un terrain communautaire à Bordeaux-Lac à côté du futur stade.

L'atelier d'entretien des rames aura une superficie de 5257 m<sup>2</sup>, ce qui assujettit cet équipement à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique 2930, régime de l'autorisation préfectorale).

Dans le cadre de l'instruction administrative de ce dossier, une enquête publique est organisée à l'Hôtel de Ville du 10 septembre au 10 octobre 2012 et l'avis du Conseil municipal est sollicité. Le rayon d'enquête étant d'un kilomètre, seule la Ville de Bordeaux est concernée.

Le dossier d'enquête (étude d'impact environnemental et étude de danger) a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale (DREAL). Celle-ci considère que les études sont claires, complètes et proportionnées aux enjeux qui sont limités.

L'atelier assurera la maintenance préventive et corrective des 24 rames de la ligne C ainsi que les opérations de vérification et de nettoyage quotidiennes ; 120 personnes y seront employées.

Le terrain est actuellement une friche remblayée, en partie boisée, située au PLU en zone UGES (zone urbaine de grands équipements et services urbains). Le site est en dehors de tout périmètre protégé à titre environnemental (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000).



La gestion des eaux pluviales ruisselant sur les sols imperméabilisés est assurée par 3 bassins de rétention. Le rejet à la Jallère est régulé à 3L/s/ha après passage dans un dispositif débourbeur-déshuileur à obturation automatique. Les eaux pluviales des toitures sont quant à elles recyclées pour le lavage des rames.

La conception architecturale a été réalisée dans le souci d'adaptation et d'intégration du projet dans son environnement à la fois urbain et naturel (aspect de prairie arborée avec des bâtiments linéaires dissociés).

L'étude de dangers ne recense que des scénarios d'incendie dont les zones d'effets ne sortent pas des limites géographiques du site et dont la criticité est classée acceptable eu égard aux mesures de prévention associées.

En ce qui concerne les crues du fleuve, les bâtiments sont à une cote supérieure à un débordement de caractère exceptionnel et ne perturberaient pas l'écoulement des eaux.

En conséquence, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir émettre un AVIS FAVORABLE au présent dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**